

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXI

Québec, 5 septembre 1908

No 4

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 49. — Les Quarante-Heures de la semaine, 49. — Exhortation de Sa Sainteté Pie X, 50. — Nouvelles générales, 55. — Chronique des diocèses, 55. — Réorganisation des Congrégations romaines, 56. — Le couronnement des statues du Sacré-Cœur, 60. — La cause de Pie IX, 60. — Bibliographie, 62.

Calendrier

— o —

6	DIM	vr	XIII après Pent. et 2 septembre. <i>Kyr.</i> du dim. Vêp. de ce dim. Suffr. A la Basilique, r. Octave des Stes Reliques. <i>Kyr.</i> des dbls. II Vêp., mém. du dim.
7	Lundi	fvr	De la férie.
8	Mardi	b	Nativité de la Ste Vierge, 2 cl. avec octave.
9	Mercredi	b	S. Pierre Claver, confesseur.
10	Jeudi	b	S. Nicolas de Tolentino, confesseur.
11	Vendredi	fb	Du 4 ^e jour de l'octave.
12	Samedi	fb	Du 5 ^e jour de l'octave.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

6 septembre, Saint-Sauveur. — 7, Sainte-Christine. — 8, Saint-Pierre-Baptiste. — 9, Saint-Gervais. — 10, Saint-Ambroise. — 11, Frampton.

EXHORTATION DE SA SAINTETÉ PIE X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AU CLERGÉ

A L'OCCASION DU 50^e ANNIVERSAIRE DE SON SACERDOCE.

PIE X, PAPE

Chers fils,

Salut et bénédiction apostolique.

Nous avons profondément présentes à l'esprit, et elles Nous remplissent d'effroi, les paroles qu'adressait aux Hébreux l'Apôtre des nations, lorsque, en les instruisant de l'obéissance due aux supérieurs, il signifiait en termes si graves « qu'ils sont obligés d'exercer leur ministère, comme ayant à rendre compte de leurs âmes ». (XII, 17.)

Si cet avertissement concerne, en effet, tous ceux qui ont autorité dans l'Eglise, il s'adresse surtout à Nous, qui, malgré Notre insuffisance, exerçons chez elle, par une permission de Dieu, la suprême autorité. Aussi, dans Notre sollicitude incessante, de nuit et de jour, Nous ne cessons de penser et de chercher à conserver et à accroître le troupeau du Seigneur. Un objet surtout nous préoccupe : c'est que les ministres de Dieu soient ce qu'ils doivent être par leur charge. Nous sommes persuadé, en effet, que c'est de là surtout qu'il faut attendre le bon état et le progrès de la religion. C'est pourquoi, dès que Nous avons été investi du Pontificat, quoique, en considérant l'ensemble du clergé, ses nombreux mérites éclatassent à Nos yeux, cependant Nous avons cru devoir exhorter particulièrement Nos vénérables frères les évêques, pour qu'ils n'eussent rien de plus à cœur ni qu'ils jugeassent plus utile que de former le Christ dans ceux qui sont destinés par leurs fonctions à former le Christ dans les autres. Nous avons vu quel a été le zèle des Pontifes à s'acquitter de ce soin. Nous avons vu avec quelle vigilance et quelle sollicitude ils se sont appliqués assidûment à former leur clergé à la vertu, et de cela il Nous plaît de n'avoir pas eu tant à les féliciter qu'à leur rendre grâces publiquement.

Mais si, d'un côté, Nous avons à Nous réjouir que, par suite de cette action des évêques, le feu divin se soit rallumé chez un certain nombre de prêtres et leur ait fait recouvrer ou ait vivifié en eux la grâce de Dieu, qu'ils avaient reçue par leur ordination sacerdotale ; de l'autre, Nous avons encore à déplorer que plusieurs, en certains pays, ne se montrent pas tels que le peuple chrétien en les regardant, à juste titre, comme dans un miroir, puisse voir en eux de quoi les imiter. C'est à ceux-là que Nous voulons ouvrir Notre cœur dans cette lettre que Nous leur adressons, et ce cœur est celui d'un père qui bat d'un amour plein d'angoisse à la vue de son enfant malade. C'est sous l'inspiration de cet amour que Nous voulons ajouter Nos exhortations à celles de l'épiscopat, et bien qu'elles aient surtout pour but de rappeler au bien les dévoyés et les tièdes, Nous voulons aussi qu'elles soient un stimulant pour les autres. Nous montrons le chemin que chacun doit s'efforcer, plus studieusement de jour en jour, de suivre pour être vraiment, selon la belle expression de l'Apôtre, l'homme de Dieu (1), et pour répondre à la juste attente de l'Eglise.

Nous ne vous dirons rien qui ne vous soit connu, ni de nouveau pour personne, mais qu'il importe à chacun de se rappeler : et Dieu Nous donne l'espérance que Notre parole portera un fruit abondant. Tout Notre désir s'exprime dans cette pensée : « Renouvelez-vous . . . dans votre esprit et revêtez en vous l'homme nouveau qui a été créé, selon Dieu, dans la justice et la sainte vérité (2). » Et ce sera pour Nous, de votre part, le plus beau et le plus agréable présent que vous puissiez Nous offrir en ce cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce. Pour Nous, quand Nous repasserons sous le regard de Dieu, avec un cœur contrit et en esprit d'humilité (3), ces cinquante années passées. Nous paraîtrons en quelque sorte expier tout ce qu'il peut y avoir d'humain à en effacer, en vous recommandant et en vous exhortant à marcher dignement pour plaire à Dieu en tout (4). Mais dans cette exhortation, Nous n'aurons pas seulement en vue votre bien particulier,

(1) I Tim. vi, 11.

(2) Ephes. iv, 23, 24.

(3) Dan. III, 39.

(4) Coloss. I, 10.

mais le bien général des nations catholiques, l'un ne pouvant être séparé de l'autre, car telle est la condition du prêtre qu'il ne peut être bon ou mauvais seulement pour lui ; mais sa manière d'être influe nécessairement sur le peuple. Là où il y a un bon prêtre, de quel bienfait et de quelle importance n'est-ce pas autour de lui ?

Nous commencerons donc, chers fils, Notre exhortation par vous exciter à la sainteté de vie que requiert votre dignité. Quiconque, en effet, exerce le sacerdoce, ne l'exerce pas seulement pour lui, mais aussi pour les autres. « Car tout Pontife pris parmi les hommes est constitué pour les hommes, dans les choses de Dieu » (1). Jésus-Christ a exprimé la même pensée lorsque, pour montrer à quoi doit tendre l'action des prêtres, il les compare au sel et à la lumière. Le prêtre, donc, est la lumière et le sel de la terre. Personne n'ignore que cela consiste surtout pour lui à communiquer la vérité chrétienne ; mais peut-on ignorer davantage que ce ministère n'est rien, si le prêtre n'appuie pas de son exemple ce qu'il enseigne par sa parole ? Ceux qui l'écoutent pourraient dire alors, injurieusement il est vrai, mais avec raison : « Ils professent Dieu en parole, mais ils le nient en leurs actes (2) » ; et ceux-là alors repousseront la doctrine et ne profiteront pas de la lumière du Christ. C'est pourquoi, Jésus-Christ lui-même, constitué le modèle des prêtres, a d'abord enseigné d'exemples et ensuite par paroles : « Jésus-Christ a fait d'abord et il a enseigné ensuite. » (3)

De même en négligeant la sainteté, le prêtre ne pourra, en quoi que ce soit, être le sel de la terre ; car ce qui est corrompu et contaminé n'est aucunement propre à conserver ; et là où manque la sainteté, il est inévitable que la corruption se mette. Aussi, Jésus-Christ, continuant cette comparaison, appelle de tels prêtres un sel fade, « qui n'est bon qu'à être jeté dehors, pour être foulé aux pieds par les hommes » (4).

Ces vérités ressortent d'autant plus que nous, prêtres, nous

(1) Herb. I, 1.

(2) Tit. I, 16.

(3) Act. I, 1.

(4) Matth. v, 13.

n'exerçons pas la fonction sacerdotale en notre nom, mais au nom de Jésus-Christ. « Et ainsi, dit l'Apôtre, que l'homme nous considère comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu (1) : car nous sommes les lieutenants du Christ (2). » C'est pour cette raison aussi que Jésus-Christ lui-même nous a enrôlés au nombre de ses amis et non de ses serviteurs. « Je ne vous appellerai pas mes serviteurs... ; mais je vous ai appelés mes amis parce que tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître à vous... Je vous ai choisis et constitués pour que vous alliez dans le monde et que vous produisiez du fruit. » (3)

Nous avons donc à remplir le rôle du Christ ; la mission qu'il nous a donnée, nous devons l'accomplir en prenant pour but celui auquel il a tendu. Et comme « vouloir et ne vouloir pas la même chose est le propre d'une solide amitié », nous sommes tenus, en notre qualité d'amis, de nous comporter comme Jésus-Christ qui est « saint, innocent et immaculé. » (4) Comme ses légats, nous devons gagner l'esprit des hommes à ses doctrines et à sa loi, en commençant d'abord par les observer nous-mêmes ; en tant que participant à son pouvoir, nous sommes tenus, pour délivrer les âmes des liens du péché, de nous efforcer courageusement de ne pas nous y impliquer nous-mêmes. Mais surtout, comme ses ministres, dans l'oblation du sacrifice par excellence, nous devons nous mettre dans la même disposition d'âme avec laquelle il s'est offert lui-même sur l'autel de la croix en hostie immaculée à Dieu. Car si autrefois, quand il ne s'agissait que d'apparences et de figures, une si grande sainteté était requise des prêtres, qu'est-ce pour nous quand la victime est le Christ ? « Combien donc ne doit pas être plus pur celui qui offre un tel sacrifice ? Quelle splendeur plus éclatante que celle du rayon de soleil doit avoir la main qui partage cette chair ? Que doit être cette bouche qui se remplit d'un feu spirituel, cette langue qui se rougit d'un sang redoutable ? » (5)

(1) I Cor. iv, 1.

(2) II Cor. v, 20.

(3) Joan. xv, 15, 16.

(4) Hebr. vii, 26.

(5) S. Jo. Chrysost. hom. LXXXII in Matth., n. 5.

Très justement saint Charles Borro.née insistait ainsi dans ses discours à son clergé : « Si nous nous rappelions, Nos Très Chers Frères, quelles grandes et saintes choses le Seigneur Dieu a mises dans nos mains, quelle force aurait cette considération pour nous porter à mener une vie digne de prêtres ! Que le Seigneur n'a-t-il mis dans ma main quand il y a placé son propre Fils, unique, coéternel et cosubstantiel à lui ? Il a mis dans ma main tous ses trésors, ses sacrements, ses grâces : il y a placé les âmes qui lui sont ce qu'il a de plus cher et qu'il s'est acquises à lui-même dans son amour, qu'il a rachetées dans son sang : il a mis dans ma main le ciel, que je puis ouvrir et fermer aux autres . . . Comment donc pourrai-je être ingrat pour tant d'honneurs et d'amour, au point de pécher contre lui ? au point d'offenser en moi sa Majesté ? au point de contaminer un corps qui est le sien ? au point de souiller cette dignité, cette vie consacrée à son service ? »

A cette sainteté de la vie, dont Nous voulons vous parler encore davantage, l'Eglise tend par de grands et continuels efforts. Les séminaires sacrés ont été institués dans ce but ; là, si les jeunes gens qui s'élèvent pour le recrutement du clergé sont initiés aux lettres et aux sciences, ils sont en même temps et surtout formés, dès leurs plus tendres années, à tout ce qui concerne la piété. Ensuite, comme une mère vigilante, l'Eglise, en les conduisant de degré en degré au sacerdoce, par de longs intervalles, n'épargne pas ses exhortations pour leur faire acquérir la sainteté qui leur convient.

Il Nous plaît de le rappeler ici. Dès qu'elle nous a enrôlés, en effet, dans la milice sacrée, elle a voulu que nous nous engagions par ces paroles solennelles : « Le Seigneur est ma part d'héritage et de calice : C'est vous, mon Dieu, qui me rendrez cet héritage qui est mien. » (1) « Par ces paroles, dit saint Jérôme, le clerc est averti que celui qui est lui-même une part du Seigneur, ou qui a le Seigneur pour sa part, doit se montrer tel que lui-même possède le Seigneur et qu'il soit possédé par lui » (2). Et quel grave langage parle l'Eglise à ceux qui vont être promus au sous-diaconat ! « Vous devez considérer

(1) Ps. xv, 5.

(2) Ep. LII ad Nepotianum, n. 5.

et considérer encore quelle charge vous assumez volontairement aujourd'hui. Que si vous entrez dans les ordres il ne vous sera plus permis de revenir sur votre décision, mais il vous faudra servir Dieu toujours et garder, avec son aide, la chasteté. » Et enfin : « Si jusqu'à présent vous avez été négligents de l'église, vous devez désormais y être assidus ; si vous avez été somnolents, vous devez être vigilants. Si jusqu'à présent vous avez été déshonnêtes, maintenant vous devez être chastes. Voyez quel ministère vous est conféré ! »

Pour ceux qui vont passer au diaconat, l'Eglise prie ainsi par la voix de son Pontife : « Qu'en lui abonde tout genre de vertu, une autorité modeste, une pudeur constante, la pureté de l'innocence et une observance spirituelle de discipline... Que dans leurs mœurs brillent, Seigneur, vos préceptes, afin qu'à la vue de leur chasteté, le peuple imite un si saint exemple. » Mais ses exhortations redoublent surtout pour ceux qui vont être élevés au sacerdoce. « Il faut monter avec grande révérence à un si haut degré et s'appliquer à ce que la sagesse céleste, la probité de vie et la perpétuelle observation de la justice soient en vous une recommandation de ces vertus pour les élus... Que le parfum de votre vie soit le charme de l'Eglise de Dieu, en sorte que par la prédication et l'exemple vous construisiez la maison, c'est-à-dire la famille de Dieu. « Elle insiste par-dessus tout, avec ce dernier et important conseil : « Imitez ce que vous tenez », ce qui s'accorde avec le précepte de saint Paul : « Que nous voudrions tout homme parfait en Jésus-Christ (1) ».

(A suivre.)

Nouvelles générales

— Au Congrès eucharistique, qui aura lieu la semaine prochaine à Londres, et qui attire l'attention de tout l'univers, le Canada sera représenté par Son Excellence le Délégué apostolique ; et la province de Québec, par NN. SS. l'archevêque de Montréal et l'évêque de Valleyfield.

— Nos remerciements à la *Vérité* et à la *Libre Parole*, qui ont eu la bienveillance de signaler notre entrée dans la 21^e année.

(1) Coloss. 1. 28.

Chronique des diocèses

— o —
QUÉBEC

—Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque, ont été nommés :

- M. l'abbé T. Lachance, curé de Saint-Jean Port-Joli ;
- « « B. Paradis, curé de Saint-Valier ;
- « « Aur. Dion, curé de Valcartier ;
- « « J.-Cyr. Samson, curé de Saint-Anselme ;
- « « Alf. Dupont, vicaire à Saint-Calixte de Somerset ;
- « « En. Michaud, vicaire à Saint-F.-X. de Fraserville ;
- « « H. Garneau, vicaire à Saint-Maurice de Thetford ;
- « « Al. Lepage, aumônier à l'Hôpital-Général de Québec.

—Dimanche dernier, à Saint-Grégoire du Saut-Montmorency et au cours d'une grand'messe pontificale, Sa Grandeur a conféré l'ordre de la prêtrise aux ecclésiastiques suivants, tous du diocèse :

MM. Philippe Mathieu, Henri Garneau, Cléophas Leclerc et Adélaré Turmel. M. l'abbé Mathieu est originaire de la paroisse même de Saint-Grégoire.

Le sermon de circonstance a été prononcé par Mgr Rouleau, principal de l'École normale Laval.

—L'après-midi du même jour, Monseigneur l'Archevêque se rendit à Saint-Gérard-Magella, et y fit la bénédiction de la première pierre d'une nouvelle église, dont les travaux de construction sont déjà commencés. La fête fut solennelle, et reçut encore de l'éclat par une allocution toute paternelle, que Monseigneur adressa à la foule immense qui assistait à la cérémonie.

—En revenant à Québec, S. G. Mgr l'Archevêque s'arrêta à Saint-Ambroise, adressa une exhortation à la section des jeunes gens de la Ligue du Sacré-Cœur, et donna ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement.

— Le même jour, dimanche dernier, S. G. Mgr l'Auxiliaire faisait, à Saint-Casimir (Portneuf), la bénédiction solennelle d'un collège commercial, où l'enseignement sera donné par les Frères de l'Instruction chrétienne. La cérémonie eut lieu avec beaucoup de solennité, en présence d'une multitude de fidèles accourus de partout. On a fort goûté l'allocution de S. G. Mgr Roy, ainsi que le discours du premier ministre de la Province, Sir Lomer Gouin, qui a défini, de la façon d'un homme d'Etat vraiment chrétien, le rôle du gouvernement en matière d'ins-truction publique.

— Dans l'après-midi du même dimanche, encore, on a procédé à Saint-Sauveur à la bénédiction de la première pierre de

l'Orphelinat que les RR. PP. Oblats ont décidé d'y élever. Mgr Rouleau, principal de l'École normale, a prononcé le sermon de circonstance.

— Le 27 août, chez les Sœurs de la Charité, Québec, Mgr Rouleau a présidé une cérémonie de profession.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels :

Mlles Eugénie Hudon, dite Sœur Saint-Pacifique, de Saint-Philippe de Néri; Alice Gingras, dite Sœur Saint-Nazaire, de Saint-Nicolas; Agnès Morin, dite Sœur Saint-Sauveur, de Sainte-Agathe (Lobinière); A. Léontine Poulin, dite Sœur Sainte-Reine, de Saint-Joseph (Beauce); Adélia Marcoux, dite Sœur Sainte-Jeanne de Valois, de Saint-Ferdinand; Christine Lambert, dite Sœur Saint-Zoël, de Saint-Ferdinand; Marie-Emma Levack, dite Sœur Saint-Charles Borromée, de Saint-Sauveur; Lætitia Perrault, dite Sœur Sainte-Angèle, de Deschambault, *choristes*; Belzimir Paquet, dite Sœur Saint-Aquilin, de Saint-Sauveur; Célanire Lacombe, dite Sœur Saint-Libère, de Saint-David; Marie-Anna Bégin, dite Sœur Saint-Léovigilde, de Saint-Henri de Lauzon; Léda Goupil, dite Sœur Saint-Bénigne, de Saint-Michel; Hélène Malenfant, dite Sœur Saint-Clet, de Saint-Clément (Richmond) *auxiliaires*.

Ont prononcé leurs premiers vœux annuels :

Mlles Ann. McClosky, dite Sœur Saint-Jacques, de Kinkora, (Ile du P.-Edouard); Philomène Canuel, dite Sœur Marie de la Victoire, de Rimouski; Hedwidge Giguère, dite Sœur Sainte-Edeltrude, de Beauport; Ernestine Caron, dite Sœur Saint-Louis-Bertrand, de Saint-Denis (Kamouraska); Claire Michaud, dite Sœur Saint-Andréa, de Saint-André (Kamouraska); Cordélia Roy, dite Sœur Saint-Isidore, de Saint-Anselme; Claudia Rousseau, dite Sœur Sainte-Anastasia, de Saint-Adrien; Delphine Soucy, dite Sœur Marie d'Egypte, de Saint-Alexandre, *choristes*; Malvina Marquis, dite Sœur Sainte-Basilise, de Notre-Dame de Lévis; Malvina Marquis, dite Sœur Saint-Maximilien, de Saint-Antonin; Elisabeth Giguère, dite Sœur Sainte-Marthe, de Saint-Ferréol, *auxiliaire*.

Le sermon a été donné par le Révérend Père Daly, Rédemptoriste, de Sainte-Anne de Beauport.

— Vendredi, le 28 août, en la fête de Saint-Augustin, Monseigneur Rouleau a présidé une cérémonie de vêtue et de profession, au couvent de Jésus-Marie de Sillery. C'est M. l'abbé Richard, l'éloquent curé de Saint-Romuald, qui a donné le sermon de circonstance.

Ont revêtu le saint habit :

Mlles de Chatigny, de l'Islet, en religion Mère Saint-Eustache; Letendre, de Woonsocket, en religion Sœur Sainte-Clémence; Proulx, de Woonsocket, Sœur Sainte-Alexandrine.

Ont émis leurs premiers vœux :

Mlles Bédard, de Woonsocket, en religion Mère Saint-Anselme; Breton, de Saint-Valier, en religion Mère Saint-Justin; Ant. Tanguay de Saint-Gervais, en religion Mère Marie de la Présentation.

Ont prononcé leurs derniers vœux les Rév. Mères Marie-Eustelle, Saint-Elphège, Sainte-Claudine, Saint-Eloi, Saint-Placide, Saint-Barthélemi, Aimée de Jésus. Sœurs Saint-Pascal, Sainte-Françoise, Sainte-Delphine, Saint-Alban et Saint-Didace.

Assistaient au chœur M. l'abbé Louis-Adelard Gagnon, aumônier de la maison, le Rév. Père Proulx Jésuite, MM. les curés Richard et Feuilletault.

-- Nous avons appris avec chagrin la grave maladie dont souffre actuellement M. l'abbé L. Sanfaçon, l'un de nos prêtres en retraite. Le vénéré confrère réside dans sa famille, à Saint-Roch de Québec.

-- M. l'abbé Picher, curé de Laval, a subi heureusement l'opération nécessitée par l'appendicite. Il se rétablit lentement, à l'Hôtel-Dieu de Québec.

CHICOUTIMI

—Lundi de la semaine dernière, S. G. Mgr l'Auxiliaire de Québec se trouvait à Chicoutimi, pour communiquer au clergé du diocèse, réuni pour la retraite annuelle, les résultats déjà obtenus par le grand mouvement de l'Action sociale catholique.

Sur invitation de la Fédération ouvrière de Chicoutimi, Mgr Roy donna le soir, à l'hôtel de ville, une conférence publique à laquelle assista un nombreux public, dont beaucoup d'ouvriers.

Le conférencier expliqua éloquemment ce qu'on entend par action sociale catholique, montrant comme elle s'appuie sur l'Évangile lui-même, et faisant voir que seule l'Église catholique peut résoudre la question ouvrière, dont on s'occupe tant aujourd'hui, dans tous les pays. Sa Grandeur félicita les citoyens de Chicoutimi d'avoir pris les devants, par l'organisation chrétienne du travail que l'on y a déjà opérée.

M. l'abbé Lapointe, supérieur du Séminaire, fondateur et aumônier de la Fédération, présenta au conférencier, en termes délicats et spirituels, les remerciements de l'auditoire.

—La première retraite ecclésiastique s'est faite au Séminaire,

du 24 au 28 août; et la seconde, du 29 août au 3 septembre. Le prédicateur était le R. P. Lord, S. J.

—Le R. P. Gonthier, des Dominicains de Saint-Hyacinthe, sera le prédicateur de la prochaine retraite des élèves du Petit Séminaire.

—La chapelle des Sœurs du Saint-Sacrement est terminée du moins pour l'extérieur. C'est un nouveau clocher dans la jeune ville, déjà si remarquable par ses nombreux monuments religieux et profanes.

La réorganisation des Congrégations romaines

L'Osservatore Romano a publié récemment un document pontifical visant la réorganisation des dicastères, c'est-à-dire des juridictions romaines.

Voici les principaux changements introduits par cette réforme.

Le contentieux civil ou criminel est enlevé aux Congrégations et donné aux tribunaux de Rote et de Signature. Les Congrégations conservent le jugement des questions de discipline et d'ordre pratique.

Une nouvelle Congrégation est créée pour régler les questions disciplinaires, dépendant des sacrements, notamment du mariage. Le Saint-Office conserve la partie dogmatique des sacrements, par exemple la question des mariages mixtes, c'est-à-dire d'un catholique avec un non-catholique. A la Congrégation du Saint-Office, dont le Pape continue à être le préfet, est réservée la défense de la doctrine.

De la Congrégation consistoriale relèvent la création des évêques, la surveillance sur le haut gouvernement des diocèses et sur les séminaires.

La Congrégation des Evêques et des Réguliers cède les matières concernant le clergé séculier à la Congrégation du Concile, et se transforme en Congrégation des Réguliers pour le clergé régulier, c'est-à-dire les religieux.

La Congrégation de la Propagande, dont le ressort est très vaste, est déchargée des régions où la hiérarchie de la vie catholique est déjà bien organisée.

La secrétairerie d'Etat comprend : la section des affaires ordinaires (c'est la secrétairerie d'Etat actuelle) et celle des

affaires extraordinaires (c'est la secrétairerie actuelle de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires), et la section des brefs (secrétairerie des brefs actuelle).

(*Voix de N.-D. de Chartres.*)

Le couronnement des statues du Sacré-Cœur

Dans quelques endroits ont eu lieu récemment de grandes fêtes à l'occasion du couronnement des statues du Sacré-Cœur. Cependant, beaucoup de théologiens trouvant la signification de cette cérémonie assez contestable, la Sacrée Congrégation des Rites a été saisie de la question. Or, elle vient de prononcer que le couronnement des statues du Sacré-Cœur « est inconvenant » et d'interdire désormais ce genre de dévotion : permettant seulement qu'on dépose les couronnes au pied des statues. Le Saint-Père a fait part de cette décision, en une lettre autographe, à Mgr l'évêque de Nevers, qui lui avait demandé l'autorisation de couronner un Sacré-Cœur à Varzy.

La cause de Pie IX

On sait que Sa Sainteté Pie X a autorisé le cardinal-vicaire de Rome à commencer le procès dit ordinaire sur la vie, les vertus et les miracles de son illustre prédécesseur, en vue de l'introduction de l'affaire devant la Congrégation des Rites, chargée par office du procès définitif ou apostolique. La date de la mort de Pie IX est assez éloignée de nous pour que la vie de ce Pontife puisse être examinée avec l'impartialité de l'histoire ; et par ailleurs, cette date est assez rapprochée pour qu'un nombre suffisant de témoins, même oculaires, puissent être entendus pour ou contre les vertus de ce Pape dont le règne, prolongé au delà de trente années, a été marqué par la plus étonnante diversité d'événements.

Les Souverains Pontifes ne sauraient être taxés de partialité envers leurs plus saints prédécesseurs. Depuis bientôt huit siècles que le Saint-Siège s'est réservé les questions de culte public, deux Papes seulement sont arrivés à la canonisation saint Pierre-Célestin ou Célestin V, et saint Pie V ; quelques autres, en dernier lieu le bienheureux Innocent V, ont été hono-

rés simplement de la reconnaissance ou confirmation de leur culte déjà existant. Mais saint Pierre-Célestin a été canonisé sans passer par la béatification, suivant la coutume de l'époque ; et saint Pie V lui-même, avant d'être canonisé selon le droit présentement en vigueur, avait été béatifié sous la forme plus facile du temps qui a précédé immédiatement la jurisprudence actuelle. En sorte que Pie IX paraît devoir être le premier Pape qui sera soumis à la formalité minutieuse de la béatification réglée par Urbain VIII et expliquée par Benoît XIV. A la vérité, la cause du vénérable Innocent XI a été posée devant la Congrégation des Rites ; mais elle est interrompue, sinon abandonnée ; et, quant à d'autres pontifes d'une haute vertu, tels que Clément XI et Benoît XIII, leur procès de béatification n'a pas été fait jusqu'à ce jour. Peut-être l'héroïcité de leurs vertus n'a-t-elle pas reçu le témoignage divin du miracle. Au contraire, la cause de Pie IX se présenterait avec le cortège obligatoire des faits surnaturels.

Déjà, le prodige avait été mêlé aux dernières années de la vie du saint Pape, et ses historiens lui ont attribué un certain nombre de guérisons étonnantes, qu'il ne niait ni avouait, mais dont il détournait plutôt l'attention par quelque parole enjouée. C'est ainsi qu'à un jeune homme de Paris, subitement guéri par l'application d'un bas du Souverain Pontife, celui-ci, qui avait à la jambe une plaie ancienne, dit avec son fin sourire : « Il est surprenant que vous ayez été guéri en mettant un de mes bas durant quelques instants, lorsque moi, qui les porte tout le long du jour, je ne laisse pas d'avoir mal aux jambes ! »

Quand l'heure du triomphe aura sonné pour Pie IX, s'il plaît à Dieu qu'elle arrive bientôt, il se produira un débordement de joie parmi les survivants du clergé et du peuple chrétien qui auront contribué par leurs vœux et leurs prières à ce triomphe.

En attendant la réalisation de ces vœux, ceux qui font le pèlerinage de Rome vont comme d'instinct, à Saint-Laurent-hors-les-Murs, se prosterner devant le tombeau que Pie IX s'est préparé si modeste, mais dont la piété des catholiques, en l'entourant de marbres et de mosaïques, a fait le plus somptueux des tombeaux des Papes.

(*Sem. rel. de Cambrai.*)

Bibliographie

— o —

— LE PLAN DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN ITALIE ET EN FRANCE, d'après de nombreux témoignages, ou *La Clef de l'Histoire depuis 40 ans*, par LÉON DEHON, docteur en droit et en théologie. In-18, 1. fr. 00. — P. Lethicieux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

C'est pour nous un cauchemar que cette Franc-maçonnerie. Elle est partout, mais toujours cachée. C'est l'envers de la chevalerie. Rien de franc dans son action. Ses hommes, elle les cache ; son programme, elle le trace dans le mystère.

Qu'ont-ils au cœur, ces gens ? Rien que des passions, des cupidités et des haines. Si leur programme était noble et juste, ils ne le cacheraient pas.

C'est un syndicat d'exploiteurs, puisqu'ils veulent pour eux seuls les emplois honorifiques et les places lucratives.

Ils ont un espionnage organisé pour déconsidérer et écarter tout ce qui n'est pas de la secte. Et bien ! une nation chevaleresque et fière comme la France ne peut pas supporter ce joug infamant.

Dites-nous vos noms et nous saurons ce que vous valez. Publiez votre programme et nous le discuterons.

Vous ne voulez pas ? Eh bien ! nous le ferons pour vous, et c'est bien commencé.

La ligue antimaçonnique vient de lever vos masques et de publier trente mille de vos noms, à votre grand ébahissement.

M. Dehon nous révèle votre plan, vos idées mères. Il a fouillé vos publications, il a étudié vos livres et vos discours.

Tout ce qui est honnête vous gêne, cela se comprend, surtout la religion, la liberté, la famille.

Il y a chez vous beaucoup de badauds qui ne vous suivent que par intérêt, mais il y a une inspiration suprême, bien plus haineuse et impie.

Tout cela est à connaître.

Avant d'engager un combat, on lance les éclaireurs. Il faut savoir où sont les ennemis, combien ils sont et où sont leurs batteries.

Eh bien ! nos éclaireurs ont fait leur besogne. Ils nous renseignent. Sachons les écouter et profiter de leur travail.

La brochure sur le plan de la Franc-maçonnerie est définitive. Tout le programme y est.

Tout ceux qui souffrent du joug sectaire doivent lire ces pages pour savoir où porter la défense.

Ce petit volume a déjà eu l'honneur d'une discussion au Sénat, c'est qu'il en vaut la peine.

Il a reçu l'imprimatur de Rome, cela donne du poids à ses affirmations.

B.

—L'ESSENTIEL DE LA RELIGION CATHOLIQUE. Directoire pour les Catéchistes d'adultes, par P. Coqueret, directeur des missions diocésaines de Paris. In-12. 1. fr. 50, -- P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Il se produit en ce moment, dans le catholicisme français, un effort extrêmement intéressant en vue de la rénovation de la pédagogie dans les catéchismes. Notre pédagogie primaire, qui sommeillait depuis bien longtemps, est en train de s'éveiller à des méthodes nouvelles.

Les œuvres de « catéchistes volontaires », les publications catéchistiques, les congrès de catéchistes se multiplient et cherchent ensemble à rendre l'enseignement primaire de la religion plus efficace en même temps que plus simple.

Il faut signaler dans cet ordre d'essais, comme un modèle, le petit volume de M. Coqueret, « *L'Essentiel de la religion catholique* ».

Présenter les articles de foi fondamentaux, ceux qui sont de nécessité pour constituer la foi qui sauve, ou pour constituer la vie chrétienne : les présenter en des formes immédiatement accessibles à la mentalité moyenne et dans un vocabulaire dont tous les termes soient définis ; les commenter dans ce même esprit d'adaptation et de lucidité : tel est tout le sens de cet essai, d'une doctrine sûre et d'une méthode éprouvée déjà par l'expérience.

M. Coqueret ne nous laisserait pas dire que son petit livre est définitif. Mais nous pouvons dire qu'il ouvre une voie où d'autres s'engageront après lui. Il faut que nous puissions opposer aux manuels primaires d'éducation civique, morale et laïque, des manuels mieux faits de tout point et catholiques. Des écrivains de la valeur de l'abbé de Broglie et de l'abbé

Sicard n'ont pas cru déroger jadis en s'y essayant. C'est l'œuvre urgente, entre toutes, pour subvenir à l'inexpérience des catéchistes, et pour corriger l'imperfection didactique, le morcelage du catéchisme en usage dans les diocèses de France, depuis M. Bourdoise, c'est-à-dire depuis trois siècles !

P.

— ÉVÊQUES DE FRANCE. Biographies et portraits de tous les Cardinaux, Archevêques de France et des colonies. Beau volume in-12, soigneusement imprimé et illustré (IV-188 pp.), broché, 1. fr. 25 ; en reliure toile, titre or, 2. fr. 00.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Au moment où, selon l'expression si heureuse de Mgr de Cabrières, le peuple de France est appelé à *renouveler un Concordat avec l'Église*, il est souverainement opportun de mettre les diverses classes sociales, qui forment la nation française, en contact plus immédiat avec les chefs augustes de l'Église de France : le portrait est, évidemment, un des moyens tout indiqués pour atteindre, en partie du moins, le but proposé. C'est ce qu'a parfaitement compris l'un de nos grands éditeurs : n'épargnant ni la dépense (chaque portrait est un petit tableau artistique), ni l'exécution matérielle (le tirage est une merveille de typographie), M. Lethielleux offre au public catholique une œuvre remarquable, dans laquelle il ne s'agit pas de simples reproductions, exécutées mécaniquement, mais de gravures sur bois, finement travaillées, et toutes spécialement établies pour la publication. L'auteur du texte, l'abbé POEY, s'efface modestement devant l'éditeur, mais il a droit aussi à nos remerciements, car la courte notice, placée en regard de chaque portrait, est très vivante, et l'on sent que l'auteur a tâché d'être aussi exact que possible. En tête, une table alphabétique des noms de nos prélats permettent de trouver immédiatement la page à laquelle il convient de se référer : l'éditeur, on le voit, a tenu à rendre l'ouvrage d'un usage pratique. En toute sincérité, nous aimons à le dire, cette œuvre artistique, imprimée avec un soin jaloux, ne peut être comparée avec les essais plus ou moins heureux tentés jusqu'ici.

A.